



339
ADDITIF 1 N°/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/OL/2026 du 18 AOUT 2026

Relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 042/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2026 du 06/06/2026, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'entretien des tronçons de routes revêtues NKOLMELEN - OBALA - BATCHENGA - NDJORE (40 KM) ET ECHANGEUR TROMPETTE D'OBALA (INTN1) - EFOK - EZEZANG (CARREFOUR) - EMANA - EBEBDA (43,81 KM) dans la région du Centre - Exercices 2026, 2027.

L'Appel d'Offres ci-dessus référencé a subi les modifications ci-après :

Lire:

Pièce N°6: Bordereau des prix Unitaires

Prix	Désignation prix Unitaires HT en lettres	Unité
SERIE 000 : INSTALLATIONS GENERALES		
TM001	Installation de chantier Ce prix rémunère au FORFAIT (FT) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances : * QUATRE VINGT CENT (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. * VINGT POUR CENT (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment: • la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien; • la mise en place des moyens de liaison (téléphone, fax, internet, radio) et de gardiennage; • la fourniture de l'eau et de l'électricité; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier; • le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants; • la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins; • l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels; • les installations de stockage de carburant; • la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien; • toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier; • la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaire; • la confection des plans de récolement; • le démontage et le repliement des installations; • le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier; • la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis. Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc..., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial.	FT

	Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Le cocontractant acquerra également le matériel suivant, qu'il devra remettre au Sous-Directeur de l'entretien Routier du Réseau Sud ou au Chef de Service des traversées Urbaines des Routes Nationales et Régionales du Réseau Sud, représentant tous les deux la Direction de l'Entretien et de la Protection du Patrimoine Routiers du MINTP, dans les trente jours suivant la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux. Ce matériel ne devra pas faire l'objet de prix à part et le titulaire devra en tenir compte dans l'élaboration de ses prix : - Deux (02) ordinateurs de bureau (Desktop) de caractéristiques suivantes : Cpu : intel i5 10500 6c / 12th 4.1 ghz RAM 16gb DDR4 2666mhz, SSD 256 Gb, Carte graphique GTX 1660 super 6 Gb dédié avec au moins 1 TERA de Gb de disque dur avec lecteur et graveur de DVD multifonction; - Un ordinateur portable de caractéristique : Intel i9 11900 HX, 24 cœurs, RAM 32 gb DDR5 5200mhz. Stockage 2 Terra nvm 5.1 ; NVIDIA RT 4090. 16 gb dédié ; écran 18 pouces 2k 165HZ - Une (01) imprimante laser couleurs ; - Un photocopieur (minimum 25 copies/mn) ; - Un (01) scanner ; - Un (01) disque dur externe d'au moins 500 Go. Par ailleurs, l'Ingénieur du marché recevra : - un (01) ordinateurs de bureau (Desktop) de caractéristiques suivantes : Cpu : intel i5 10500 6c / 12th 4.1 ghz RAM 16gb DDR4 2666mhz, SSD 256 Gb, Carte graphique GTX 1660 super 6 Gb dédié avec au moins 1 TERA de Gb de disque dur avec lecteur et graveur de DVD multifonction ; - Une (01) imprimante laser couleurs ; - Un (01) disque dur externe d'au moins 500 Go. A la fin des travaux, l'équipement des bureaux restera propriété du Cocontractant et celui remis au Chef de service et à l'Ingénieur du marché pour les besoins de suivi, restera la propriété de l'administration. Le Forfait à:		
TM002	Amener et repli du matériel Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FF) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Ce prix sera payé en deux tranches : * CINQUANTE POUR CENT (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * CINQUANTE POUR CENT (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée. Le Forfait à: Ce forfait sera réglé toutes sujétions comprises, après la réception provisoire, après constat du repli effectif du chantier et de la remise en état des lieux et après approbation par le Maître d'Œuvre des dossiers de plans de récolement. Le Forfait à:	FF	
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS			
TM101	Débroussaillage HIMO Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m2), le nettoyage de terrain par débroussaillage, abattage d'arbres et désensablement de l'emprise de la route ainsi que le calibrage des écoulements exécutés conformément au CCTP et aux instructions et indications du Maître d'Œuvre. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment : • le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, haies à l'intérieur de l'emprise; • l'abattage et le débitage des arbres dont la circonférence mesurée à 1,00 (un) mètre du sol est inférieure ou égale à 2m ; • le dessouchage, l'enlèvement des racines de ces arbustes et arbres et leur	m2	

	élagage; - le ramassage, l'enlèvement des racines de ces arbustes et souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre ; - le remblaiement compacté des trous à l'emplacement des souches ; - la récupération de la terre végétale, son chargement, son transport quel que soit la distance, son déchargement et sa mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre ; - le désensablement de l'emprise de la route ainsi que le calibrage des écoulements exécutés ; - toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; - et toutes autres sujétions. NE: les taches débroussaillage et déforestatge ne peuvent s'exécuter simultanément sur la même surface. Le Mètre Carré à:		
TM103	Abattage des arbres HIMO Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à L'UNITE (u), l'abattage et Abattage d'arbres dont la circonférence mesurée à un mètre et demi (1,50) du sol est supérieure à deux (2,00) mètres. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment l'abattage, le dessouchage, le débitage de bois en élément de moins de 1,5 mètres, le transport et la mise en dépôt au lieu désigné par l'ingénieur, la distance de transport n'étant pas supérieure à 500 m. Il rémunère également le remblaiement après dessouchage, Abattage des arbres, l'évacuation des déchets hors de l'emprise des travaux dans un lieu agréé par le Maître d'Œuvre ou en décharge et toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; et, toutes autres sujétions. L'Unité à:	U	
SERIE 200 : CHAUSSEE			
TM202	Scarification, broyage, malaxage, remise en forme de la chaussée existante et des accotements Ces prix rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m2), la scarification de la chaussée existante après rechargement éventuel des accotements, avec recyclage des matériaux constituant l'ancienne chaussée afin de constituer une couche homogène servant d'assise à la couche de fondation, à la couche de base ou au revêtement de la nouvelle chaussée. Ce prix comprend notamment : - la scarification, partielle ou non, de la chaussée existante après reconstitution éventuelle des accotements, le broyage et malaxage sur 20 cm d'épaisseur à l'aide d'engin mécanique adapté à la surface (pulvimixer équipé d'un rotor de recyclage, charrue à disque, etc.) ; - le compactage au tamping-foot (pieds de mouton) ; - le malaxage, la mise en œuvre, le réglage et le compactage ; toutes sujétions d'exécution sur faible surface. Le mètre carré à :	m2	
TM209c	Couche de base en grave concassée 0/31,5 ép=20 cm : Ces prix rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt ou de dépôt, ou en matériaux drainant conformément à la description du CCTP. Ces prix comprennent notamment: - la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; - les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation (s'ils ne sont pas pris en compte ailleurs); - l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte; - l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; - le transport des matériaux à pied d'œuvre y compris toutes sujétions de transport, et déchargement ; - le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ; - l'arrosage ou l'aération en vue d'obtenir la teneur en eau requise ; - le compactage conformément aux prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions de mise en œuvre; - la finition de l'arase, des pentes de talus et des risbermes, y compris réglage et compactage complémentaires ;	m3	

	• l'enlèvement des terres excédentaires des talus de remblais ; • la protection des arases et des talus contre les eaux de ruissellement et notamment l'exécution des bourrelets et des banquettes provisoires, les descentes d'eau et les fossés provisoires y compris drainage en pied de talus ; • les frais éventuels d'épuisement des eaux et d'étanchement, afin d'assainir la surface de travail, y compris le drainage de pied de talus ; • les opérations de contrôle de laboratoire et de réception, conformément aux prescriptions du CCTP, et du P.O.Q. de l'Entrepreneur, approuvé par le Maître d'œuvre, • la remise en état des lieux d'emprunt; • toutes sujétions résultant du travail en petite largeur et du travail éventuel sous circulation, ainsi que toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Ces prix s'appliquent aux remblais, quels que soient la nature, la situation, le profil en travers, et la largeur de travail. Il s'applique aussi notamment aux matériaux de remblais exécutés : - apport éventuels en latérite/argile pour nivellement de la ligne rouge ou reconstitution des accotements, - en substitution des matériaux impropres d'arase (sur profondeurs de déblais), - en comblement de chaussées, des termitières, caves, fosses, puits, fossés, etc., - en remblais contigus aux ouvrages. Les volumes résultent de la comparaison des profils et des plans cotés levés contradictoirement avant et après exécution des travaux pris en attachement. Il est précisé que les profils levés avant exécution de la route seront les profils après décapage. Le profil levé après exécution correspond à la ligne théorique définie aux plans d'exécution approuvés par le Maître d'œuvre. Le METRE CUBE à :		
TM2015	Couche d'accrochage à 300 gr/m2 de bitume résiduel : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE carré (m2), Ce prix comprend notamment : • l'extraction des matériaux de mauvaise tenue; • le chargement, le transport quelle que soit la distance et le déchargement aux lieux de dépôt agréés par le Maître d'œuvre; • le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'emprunt de bonnes caractéristiques telles que définies aux prix 104, pour la reconstitution du niveau initial de la plate-forme par compactage en couches de 20 cm maximum; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Le Mètre carré à :	m2	
TM203h	Traitement des nids de poule en béton bitumineux : ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m2), la réparation des nids de poule (dégradations ponctuelles des couches de chaussée) au moyen d'un revêtement bitumineux. Il comprend notamment : • la localisation et le marquage des zones à réparer en accord avec le Maître d'œuvre; • la découpe du revêtement de chaussée et/ou des couches de chaussées dégradées; • l'enlèvement, le transport et la mise en dépôt des produits extraits quelle que soit la distance; • la fourniture sur les lieux d'emploi et la mise en œuvre des matériaux de remplissage ou de reconstitution de la chaussée, d'une couche d'imprégnation ou d'accrochage; • la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Le mètre carré à :	m2	
TM216	Couche de roulement en béton bitumineux de 5 cm d'épaisseur : Ce prix comprend l'enrobé et la couche d'accrochage (ep=5cm), l'imprégnation et sablage éventuel sur les surfaces devant recevoir un revêtement bitumineux. • le balisage réglementaire; • la préparation des surfaces à imprégner ; • la fourniture du liant et éventuellement du sable sur le lieu d'emploi quelle que soit la distance de transport ; • le chauffage éventuel du bitume, les dopes et toutes sujétions d'adaptation aux	m2	

	caractéristiques du support ; • la mise en œuvre ; • le sablage éventuel de la surface imprégnée pour permettre la circulation; • toutes sujétions relatives à la mise en œuvre éventuelle sur faible surface; • et toutes autres sujétions. Le mètre carré à :		
TM214b	Enduit superficiel bicouche : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m2), l'exécution des revêtements en enduits superficiels. Ces prix comprennent notamment : • la préparation des surfaces, • la fourniture et le transport à pied d'œuvre des liants et agrégats; • la mise en œuvre; • le ramassage des agrégats en excès et leur mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Le Mètre Carré à :	m2	
SERIE 300 : ASSAINISSEMENT-DRAINAGE			
TM302	Curage des ouvrages HIMO: Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), le curage des buses ($\varnothing \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$). Ce prix comprend notamment : • le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau; • la mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux; • toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. L'Unité à :	U	
TM313	Curage des fossés bétonnés ou maçonnes HIMO : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au Le mètre linéaire (ml) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement(routes en terre) ou de fondation(routes revêtues). Cette tâche ne comprend ni le curage, ni la remise en forme des fossés. Ce prix comprend notamment: • le nettoyage éventuel de la plateforme existante; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles; • la scarification de la plateforme existante ; • le réglage de la plateforme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques); • l'arrosage et le compactage de la plate-forme; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions Le mètre linéaire à :	ml	
SERIE 400 : OUVRAGES			
TM436	Remplacement des joints de dilatation et de chaussée Les prix TM436 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINEAIRE (ml), la réparation ou le remplacement des parties des joints de dilatation et de chaussée y compris ceux des trottoirs selon les plans approuvés par le Maître d'œuvre. Ces prix comprennent notamment : Pour les joints de dilatation et de chaussée composés de profilés en acier: • le maintien de la circulation sur une voie en tenant compte de la sécurité; • la démolition du revêtement de la chaussée sur une largeur de 50cm; • le démontage des profilés défectueux et leur mise en dépôt au lieu indiqué par le Maître d'ouvrage ; • le nettoyage du support; • la fourniture, le stockage, le façonnage et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance des nouveaux profilés ; • la mise en place, le réglage et la fixation des profilés; • la réfection du revêtement de la chaussée; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions		

	environnementales; • et toutes autres sujétions. Pour les joints de dilatation et de chaussée composés des éléments assemblés: • le maintien de la circulation sur une voie en tenant compte de la sécurité; • la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance de tous les éléments nécessaires; • le démontage des éléments du joint défectueux et leur mise en dépôt en un lieu indiquer par le Maître d'Ouvrage; • le montage des éléments nouveaux; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Pour les joints de dilatation et de chaussée composés de profilés en néoprène: • le maintien de la circulation sur une voie en tenant compte de la sécurité; • la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance du joint en néoprène; • la démolition éventuelle du revêtement de la chaussée sur une largeur de 50cm; • le démontage des profilés défectueux et leur mise en dépôt au lieu indiquer par le Maître d'ouvrage ; • le nettoyage du support; • la découpe du revêtement et la mise en place du nouveau profilé au néoprène; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.		
TM436c	Remplacement de joint de dilatation et de chaussée Le Mètre linéaire à :	ml	
TM441	Etude géotechnique et d'exécution : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat et au forfait, toute étude géotechnique d'exécution. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP. Le forfait à :	FF	
SERIE 500 : SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE			
TM501a	Garde-corps en acier galvanisé : Le Mètre linéaire à	ml	
TM516a, TM517a et 519a	Panneaux de signalisation		
	Ces prix rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la fourniture et la pose de panneaux de signalisation. Ils comprennent notamment: • La présentation du certificat d'homologation du revêtement réflectorisant du panneau délivré par un service agréé ; • la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance du type de panneau conforme aux prescriptions du code de la route ; • Les fouilles en terrain de toute nature ; • La mise en œuvre du massif de fondation en béton dosé à 250 kg/m3, y compris saillie en crête de pointe de diamant au mortier ; • Toutes sujétions de manutention, pose, finition, lissage, fixation sur le support et de réfection des abords; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. et toutes autres sujétions.		
TM516a	Panneaux de signalisation métallique de type A L'unité à:		
TM517a	Panneaux de signalisation métallique de type AB L'unité à:		
TM517a	Panneaux de signalisation métallique de type C L'unité à:		
TM530c	Ralentisseur de vitesse en béton bitumineux		

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE LINEAIRE (ml), la construction de ralentisseur de vitesse en béton bitumineux. Ce prix comprend notamment: • la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance, des matériaux et matériels nécessaires; • la préparation des surfaces concernées ; • la mise en œuvre de ralentisseur de vitesse en béton bitumineux conformément aux propositions normatives y relatives et en vigueur au MINTP ; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. Le Mètre linéaire à :				
SERIE 600 : DIVERS			ml	
Remise en peinture des garde-corps HIMO : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le METRE CARRE (m2) de surface de peinture sur garde-corps. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP. Le Mètre carré : _____ Le forfait à: _____ Francs CFA.			ff	
TM604b				

Pièce N°7 : Détail Quantitatif et Estimatif

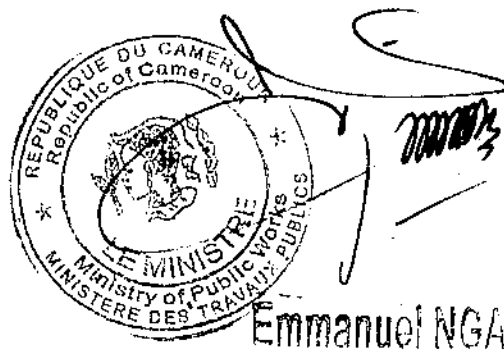
Quantitatif et Estimatif

N°prix	Désignation	Unité	Quantités			PU	Montant		
			Tronçon 1	Tronçon 2	Total		Tronçon 1	Tronçon 2	Total
SERIE 000 : INSTALLATION									
TM001	Installation de chantier	Fft	0,5	0,5	1				
TM002	Amenée et repli du matériel	Fft	0,5	0,5	1				
TOTAL SERIE 000 : INSTALLATION									
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS									
TM101	Débroussaillage	m²	42050	22000	64050				
TM103	Abattage d'arbres	u	6	8	14				
TOTAL SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS									
SERIE 200 CHAUSSEE									
TM202	Scarification de la chaussée existante pour recyclage en couche de fondation	m²	0	3932	3932				
TM209c	Couche de base en grave concassée 0/31,5	m³	40	1200	1240				
TM215	Couche d'accrochage à 300gr/m2 de bitume	m²	0	4200	4200				
TM203h	Traitement des nids de poule en béton bitumineux	m²	92	2670	2762				
TM216	Couche de roulement en béton bitumineux de 5 cm d'épaisseur	m²	0	4240	4240				
TM214b	Enduit superficiel bicouche	m²	420	2100	2520				
TOTAL SERIE 200 CHAUSSEE									
SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE									
TM302	Curage des ouvrages	u	16	8	24				
TM313	Curage des fossés bétonnés ou maçonnes	ml	8720	2050	10770				

TOTAL SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE									
SERIE 400 : OUVRAGE D'ART									
TM436c	Remplacement de joint dilatation et de chaussée	ml	42,0	211,0	253				
TM441	Etudes géotechniques et d'exécution	Pft	0,50	0,5	1				
TOTAL SERIE 400 : OUVRAGE D'ART									
SERIE 500 : SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE									
TM501a	Garde-corps en acier galvanisé	ml	0	72	72				
TM516a	Panneaux de signalisation de type A	u	24	24	48				
TM517a	Panneau de signalisation de type AB	u	8	12	20				
TM517a	Panneaux de signalisation métallique de type C	u	12	8	20				
TM530c	Ralentisseur de vitesse en béton bitumeux	ml	14	21	35				
TOTAL SERIE 500 : SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE									
SERIE 600 : DIVERS									
TM604b	Remise en peinture des garde-corps	ff	1	1	2				
TOTAL SERIE 600 : DIVERS									
COUT TOTAL DES TRAVAUX HT FCFA									
TVA [19,25% HT]									
AIR [2,2% HT]									
NET A MANDATER [HT - IR]									
TOTAL TTC [HT + TVA]									

Le reste sans changement.

8 AOUT 2026
Yaoundé, le _____


 Emmanuël NGANOU